

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 11 (1890)
Heft: 4

Artikel: Bulletin mensuel : (7 avril 1890)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-133882>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN MENSUEL (7 avril 1890¹).

Nous extrayons ce qui suit d'un rapport de M. Fau, président de la Société d'études pour la recherche des eaux artésiennes à **Biskra** : En trente-quatre jours, malgré les difficultés exceptionnelles du terrain, les travaux ont atteint la profondeur de 226^m, soit plus de six mètres d'approfondissement par jour, là où l'on semblait craindre de ne pouvoir dépasser 80^m. La découverte, à 54^m, d'une nappe ascendante s'élevant à 35^m au-dessous du sol, offrait déjà un résultat utilisable d'une grande importance. Il permettra aux acquéreurs des terrains au sud de Biskra de bâtir là où, hier encore, l'impossibilité de se procurer une goutte d'eau, même pour les besoins seuls du ménage, décourageait les plus entreprenants, malgré le désir qu'ils pouvaient avoir de créer des villes au milieu des plantations de palmiers qu'on rencontre de ce côté. Toutefois, l'ingénieur, M. Zipperlen, estimait que le sondage, pour atteindre l'eau jaillissante, devait pouvoir être poussé au delà de 300^m. La perforation de 226^m a eu lieu dans le terrain le plus difficile qui se puisse rencontrer, en particulier à travers 118^m d'alluvions composées d'énormes galets et de conglomérats à base de quartz, de rognons de silex calcaire, de carbonates de chaux extrêmement durs, dans lesquels, avec d'autres procédés de sondage, il serait impossible d'obtenir un avancement de plus de 0^m,40 par jour. En prenant les moyennes obtenues généralement dans de semblables terrains, avec les procédés ordinaires, ce sondage, au lieu d'être exécuté en trente-quatre jours, eût demandé près d'un an, et il aurait coûté des sommes énormes, si tant est qu'il eût pu même être entrepris, tandis qu'il n'a coûté que 15,519 fr., soit fr. 69,55 le mètre.

Nous ne pouvons donner *in extenso* le texte du **traité** conclu **entre l'Italie et l'Abyssinie**, publié dans le Livre vert distribué à la Chambre italienne. Bornons-nous à ce qui importe le plus pour nos abonnés :

L'art. 1^{er} consacre la paix perpétuelle et les sentiments d'amitié constante entre les rois d'Italie et d'Éthiopie, leurs héritiers, leurs sujets et leurs protégés.

¹ Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale. — Voir la carte à la quatrième page de la couverture.

Art. 2. Chacune des deux parties contractantes pourra nommer un agent diplomatique et des consuls auprès de l'autre.

Art. 3. Une commission de deux délégués italiens et de deux délégués éthiopiens sera chargée de placer des bornes frontières. La ligne des plateaux formera la frontière entre le territoire italien et l'Abyssinie.

Art. 5. Les caravanes de ou pour Massaouah paieront, sur le territoire éthiopien, un droit unique d'entrée de 8 % sur la valeur des marchandises.

Art. 6. Le commerce des armes et des munitions de ou pour l'Éthiopie à travers Massaouah sera libre pour le seul roi d'Éthiopie, mais sur une demande qu'il adressera chaque fois aux autorités italiennes.

Art. 7. Les nationaux des deux puissances pourront librement entrer et voyager dans les territoires respectifs, mais sans armes, pour prévenir les razzias.

Art. 8 et 9. Les Italiens en Éthiopie, les Éthiopiens en Italie pourront acheter et vendre, pratiquer leur religion comme les indigènes.

Art. 10. Les contestations entre Italiens en Éthiopie seront jugées par l'autorité italienne de Massaouah, qui sera assistée d'un délégué éthiopien pour résoudre les contestations entre Italiens et Éthiopiens.

Art. 12. Tout Italien commettant un crime sur territoire éthiopien sera jugé par l'autorité italienne. Tout Éthiopien commettant un crime sur territoire italien sera jugé par l'autorité éthiopienne.

Art. 13. Le roi Ménélik empêchera par tous les moyens possibles la traite des esclaves, contraire au christianisme.

Art. 17. Le roi d'Éthiopie consent à se servir du gouvernement du roi d'Italie dans toutes ses négociations avec les autres puissances ou gouvernements.

Art. 18. Si Ménélik accorde des privilèges spéciaux pour le commerce et l'industrie en Éthiopie, la préférence, à conditions égales, sera toujours donnée aux Italiens.

Le *Daily News* nous a fourni des renseignements sur l'expédition anglaise, mentionnée dans notre dernier numéro (p. 74), au pays des **Somali**, sur la route de Zeïla à Harrar. La tribu qu'elle était chargée de châtier est celle des Issa. Le correspondant du journal les présente comme très fiers et belliqueux; tous sont armés de lances : deux dont ils font des armes de jet, comme des assagaies, et une pour combattre de près. Ils n'attaquent que de nuit; à deux reprises, ils assaillirent l'expédition anglaise, composée d'une brigade de marine, de deux compagnies du dix-septième régiment d'infanterie de Bombay et de quatre-

vingts sapeurs indigènes. Leur seconde attaque fut dirigée contre la zeriba anglaise, dans laquelle ils réussirent à pénétrer, y tuant cinq soldats indigènes et en blessant quinze autres. Leurs pertes demeurèrent inconnues, l'habitude de la tribu étant d'emporter toujours ses morts et ses blessés. Les Anglais leur prirent 150 chameaux, 40 bœufs et environ 2000 moutons. En outre, en 4 jours, une compagnie de marine détruisit 150 puits sur un parcours d'une trentaine de kilomètres.

Les journaux anglais nous ont apporté le texte d'un discours prononcé par **Stanley**, au Caire, à l'occasion d'un banquet donné en son honneur par le gouvernement égyptien. Parlant des vingt-six jours qu'il avait passés avec **Émin-pacha**, lors de sa première rencontre avec ce dernier au sud du lac Albert, il rapporte lui avoir tenu ce langage : « Eh bien, pacha : je vous propose trois choses. Je vous offre le gouvernement de cette province, seulement sous une autre suprématie, avec un salaire annuel de 1500 liv., et je vous donne 12,000 liv. par an pour garder cette province. Vous dites que vous l'aimez, vous aurez l'occasion d'y rester. Donnez-moi votre réponse. Ou bien, je vous conduirai dans quelque belle partie de l'Afrique que je connais, aussi belle que les yeux peuvent la désirer, où vous vivrez en paix et je vous en ferai gouverneur. Ou enfin, venez à la côte avec moi. Donnez-moi seulement une réponse définitive. »

On se demande sur quoi reposaient ces offres; le khédive avait-il remis à Stanley la province de l'Équateur pour que celui-ci pût offrir à Émin-pacha de lui en donner le gouvernement? Sous quelle souveraineté ce dernier aurait-il exercé le gouvernement de cette province? De la part de qui Stanley lui offrait-il ce traitement de 1500 liv. par an, et ces 12,000 liv. pour l'administration? Ou encore qu'entendait Stanley par cette province si belle qu'il connaissait et dont il aurait fait Émin gouverneur? Stanley connaissait en Afrique les territoires réservés à l'influence allemande, ceux de l'État indépendant du Congo, ceux de l'Ou-Ganda et de l'Ou-Nyoro¹. Nous ne pensons pas qu'il eût l'idée de disposer d'aucune partie des premiers; resteraient l'Ou-Ganda et l'Ou-Nyoro, très beaux en effet; mais qu'auraient pensé Mwanga et Kabrégá de cette substitution de l'autorité souveraine de Stanley à la leur? En vérité, plus nous cherchons à comprendre le sens des propositions de Stanley, moins nous les comprenons. A moins qu'envoyé par le Comité

¹ Nous ne parlons pas de l'Abyssinie, où il accompagna, comme reporter, l'expédition anglaise contre Théodoros.

à la tête duquel se trouvent MM. Mackinnon, Mackenzie et les administrateurs de l'Imperial British East African Company, ceux-ci eussent autorisé Stanley à disposer, comme il le fit, des territoires que cette Compagnie, dans son prospectus, s'attribue jusqu'à la province de Wadelaï gouvernée par Émin-pacha.

Quoi qu'il en soit, nous comprenons maintenant mieux encore qu'auparavant les difficultés de la position dans laquelle a dû se trouver Émin en présence de celui qui, annoncé comme devant le secourir, prenait le rôle de dispensateur de territoires et de gouvernements. D'autre part, Stanley, distributeur de provinces, ne devait rien comprendre aux hésitations ni aux scrupules du gouverneur de l'Égypte équatoriale, et, ne les comprenant pas, il ne pouvait juger que défavorablement celui dont la nature morale lui échappait complètement. Heureusement, il se trouve des hommes qui ont vu Émin dans sa province, qui ont pu apprécier son œuvre, et qui, avant que Casati ou Émin lui-même aient pu parler, travailleront à faire rendre justice à l'ancien gouverneur de la province de l'Équateur. Sous ce rapport, nous avons la satisfaction de trouver dans le *Times* une lettre du Dr Felkin, d'Édimbourg, qui, après un certain temps passé dans l'Ou-Ganda au service de la Church Missionary Society, accompagna les trois ambassadeurs ba-ganda envoyés par Mtésa à la reine d'Angleterre, descendit avec eux la vallée du Nil, traversa toute la province d'Émin-pacha, vit de ses yeux l'œuvre qu'il y avait accomplie et, rentré en Écosse, entretint avec le solitaire du haut Nil la correspondance la plus instructive. Voici sa lettre au *Times* :

« J'ai cru bien faire jusqu'ici d'ignorer les calomnies répandues contre Émin-pacha et son gouvernement de la province équatoriale, et de garder le silence sur les affirmations sans fondement publiées de temps à autre, préférant attendre qu'Émin fût assez bien rétabli pour répondre lui-même. Cependant la lettre de votre correspondant du Caire et votre article du 4 février m'obligent de vous prier d'agréer ces quelques mots :

« Mon intention n'est pas de juger aujourd'hui l'expédition de secours à Émin-pacha.

« Votre correspondant affirme qu'aussi longtemps qu'il exista à Khartoum un gouvernement central auquel Émin pouvait envoyer les officiers qui échappaient à son contrôle, en un mot aussi longtemps qu'il y eut derrière lui un pouvoir exécutif fort, son administration ne laissa rien à désirer....., mais dès que succomba le pouvoir à Khartoum et qu'Émin demeura seul, la force physique qui doit toujours être en réserve pour qu'un gouvernement puisse agir, fit complètement défaut. Votre corres-

pondant affirme que les officiers d'Émin le trompaient et intriguaient contre lui ; il dit : « Gordon eût pendu les rebelles et il en eût éprouvé un repentir inutile. » Dans votre article, vous comparez Émin à un excellent sous-maître d'école publique, qui administre sa division parfaitement bien aussi longtemps qu'il peut envoyer les élèves réfractaires au principal pour que celui-ci les fustige. Mais lorsque le chef n'y est plus, — lorsque Gordon fut mort — ses élèves lui échappent. Avec votre permission je veux prouver que ce jugement est faux et absolument contraire aux faits.

« Lorsque des officiers se rebellaient à Khartoum, on les envoyait à l'Équateur pour qu'ils fussent mis à la raison, et c'est là ce qui rendit l'administration d'Émin difficile. L'écume de Khartoum était rejetée à l'Équateur. En 1878, Émin fut nommé gouverneur de la province ; depuis ce moment jusqu'au jour où Gordon quitta ses fonctions de gouverneur général du Soudan, un seul steamer remonta de Khartoum à l'Équateur (le steamer par lequel je fis le trajet) ; et, depuis le jour de sa nomination jusqu'à la fin, Émin ne reçut de Khartoum aucun secours quelconque pour son administration. Je sais qu'il envoya ultérieurement quelques-uns de ses officiers à Khartoum pour qu'ils y fussent punis, mais la raison en est qu'il n'avait pas l'autorité nécessaire pour exécuter une sentence de mort, et quelque étrange que cela puisse paraître, quantité de ces officiers, lorsqu'il les envoyait à Khartoum, avaient un rang supérieur au sien, car ce ne fut qu'en 1879 qu'il reçut le titre de bey.

« Pour apprécier la valeur d'Émin-pacha comme administrateur, il faut se rappeler que lorsqu'il devint gouverneur de sa province, l'administration bouclait par un déficit annuel de 30,000 liv. En trois ans néanmoins, par des mesures judicieuses, il put présenter un revenu net de 8000 liv., et cela, malgré les obstructions du Nil qui empêchaient qu'on lui envoyât des marchandises de Khartoum.

« Il ne faut pas oublier qu'Émin purgea sa province des trafiquants d'esclaves ; et non seulement cela, mais encore, au péril de sa vie, il se rendit dans la province de Rohl, presque sans escorte, cette province ayant été placée sous la juridiction de Gessi-pacha, et il en chassa les esclavagistes qui suçaient le sang des populations. Une telle œuvre peut difficilement être accomplie par un homme qui aurait toujours besoin d'avoir un instituteur à ses côtés.

« Certains écrivains paraissent oublier complètement que la province d'Émin avait été attaquée par les troupes du mahdi, longtemps avant qu'elles reparussent devant Lado, qu'elles avaient été complètement

battues et repoussées, et que pendant trois ans elles ne purent renouveler leurs attaques.

« Pendant dix ans donc, Émin demeura seul, non pas soutenu, comme quelques personnes pourraient le croire, par un pouvoir exécutif fort ; quiconque connaît l'œuvre qu'il avait à faire, ne peut qu'admirer qu'il ait pu maintenir même une apparence de contrôle sur le vaste territoire placé sous son gouvernement.

« Il y a beaucoup de points sur lesquels je pourrais m'étendre, mais je m'arrête. Il me semble peu généreux de porter des accusations comme celle de votre correspondant, contre un homme qui a si longtemps travaillé noblement et sincèrement, et que la maladie empêche de répondre à ses accusateurs. »

De son côté, l'explorateur allemand Gerhard Rohlfs a adressé à la *Kölnische Zeitung*, au sujet d'Émin-pacha, la lettre suivante :

« D'après les dernières nouvelles, Émin-pacha a loué un logement à Bagamoyo ; il a donc pu quitter l'hôpital. Mais il a l'intention de ne pas abandonner le sol africain. Il est d'ailleurs facilement compréhensible qu'il ne songe pas à retourner en Allemagne dans cette saison ; car un changement de climat, à cette époque de l'année, ne pourrait avoir qu'une influence nuisible sur la santé débile de l'explorateur. Mais si Émin-pacha revient en Allemagne l'été prochain, on devra se demander : que va-t-il advenir de lui ? Car il est peu probable qu'il consente à rentrer au service du khédive, par exemple, comme gouverneur civil de Souakim. Ce serait donc à l'Allemagne de prendre soin de lui. Nous sommes d'avis que ce n'est pas au gouvernement à intervenir. Le gouvernement a fort à faire pour subvenir aux besoins de l'expédition du major Wissmann, lequel devrait avoir à sa disposition beaucoup plus de troupes qu'il n'en a en réalité. Nous estimons que tout le peuple allemand devrait s'intéresser au sort d'Émin. Si le comité dit d'Émin-pacha a facilement pu réunir 400,000 marcs pour l'expédition Peters, on souscrira certainement 500,000 marcs pour Émin-pacha lui-même. Avec cette somme Émin-pacha pourrait préparer une expédition et retourner dans l'Ou-Ganda et l'Ou-Nyoro, où, selon toute probabilité, son apparition suffirait pour reconquérir les provinces qu'il avait autrefois soumises. Par ce fait même, l'occupation de l'Est africain par l'Allemagne serait consolidée, et Émin-pacha rentrerait en possession des territoires qui lui appartiennent de droit. L'Égypte, on le sait, ne veut plus se mêler des affaires des provinces équatoriales, et ces belles contrées, actuellement saccagées par les hordes mahdistes, feraient retour à la

civilisation. Si Émin-pacha donne son assentiment à ce projet, il faudra procéder, sans délai, à la constitution d'un nouveau comité dit d'Émin-pacha, à l'effet de réunir les fonds nécessaires pour l'armement et l'équipement d'une expédition ¹. »

Le major **Wissmann** a adressé au gouvernement impérial allemand un rapport sur l'arrangement conclu entre lui et M. **Mackenzie**, agent de l'Imperial British East African Company, pour empêcher la vente des **armes** et des **munitions** dans les sphères respectives d'influence anglaise et allemande. D'après ce rapport : Tout possesseur d'un fusil se chargeant par la bouche n'est autorisé à le porter qu'après l'avoir fait contrôler à la station du district. Au bout de trois mois, tout fusil non contrôlé sera confisqué. Les fusils se chargeant par la culasse sont interdits; leurs possesseurs sont tenus de les apporter aux stations, où ils en recevront la valeur en argent, à moins qu'ils ne préfèrent un fusil à percussion. Au bout de trois mois, tout fusil se chargeant par la culasse sera confisqué; son possesseur sera puni d'une amende ou par la prison. Aucun fusil se chargeant par la culasse ne peut être importé, mais on peut en exporter. Le major Wissmann a demandé au consulat impérial allemand d'interdire aux Allemands à Zanzibar d'en vendre ou d'en donner aucun. Tout Européen se rendant à l'intérieur devra déposer une somme d'argent, comme garantie pour la station côtière de laquelle il compte partir; cette somme lui sera restituée quand il rapportera son arme. Le consulat général anglais a promis au major Wissmann qu'il fera à Zanzibar des perquisitions dans les maisons des trafiquants hindous qui vendent des fusils se chargeant par la culasse, et il a déclaré qu'il punira sévèrement tout sujet anglais au sujet duquel il sera prouvé qu'il en a vendu, ainsi que des munitions s'y rapportant.

Notre dernier article : Livingstone et le **conflit anglo-portugais** nous a valu des observations de M. Piton, rédacteur de la *Revue des missions contemporaines*, auxquelles le peu de place dont nous disposons ne nous permet pas de répondre en détail aujourd'hui. Bornons-nous, pour le moment, à rectifier une erreur de traduction : dans la lettre du Rev. D^r Kerr Cross (p. 96), l'expression « flint lock guns » doit être traduite par fusils à pierre.

¹ Émin-pacha ne paraît pas disposé à accepter ce projet de souscription; en revanche, il croit qu'il pourrait recouvrer son influence sur les indigènes dans la province équatoriale, si l'Allemagne et l'Angleterre pouvaient se mettre d'accord pour agir dans ces parages.

M. Piton nous demande, en outre, de distinguer nettement entre les différentes sociétés missionnaires qui travaillent au Nyassa. Pour ceux de nos lecteurs qui se souviennent de ce que nous en avons dit l'année dernière¹ (p. 26-27), il ne peut y avoir eu de confusion : la distinction étant bien nette entre la mission de l'Église établie d'Écosse au Chiré, celle des Universités, dans la partie orientale septentrionale du Nyassa, et celle de l'Église libre d'Écosse, au nord et à l'ouest du même lac. Celle de l'Église établie, avec la station de Blantyre au milieu des Ma-Kololo, est la seule à laquelle aient été envoyées des munitions ; les armes que supposent les 2400 cartouches pour carabines, fusils Winchester, revolvers et fusils C. F., paraissent avoir été fournies déjà précédemment à ces missionnaires. D'après le *Blue Book*, la station de Blantyre n'a nullement été menacée ; les Arabes, contre lesquels les missionnaires affirmaient avoir à se mettre en état de défense, ne sont pas descendus au sud de Karonga, situé au N.-O. du Nyassa, à plus de 300 kilom. de Blantyre ; une garnison de six hommes, laissés là par le capitaine Lugard, a su défendre cette station contre les assauts des Arabes.

M. Piton nous demande encore de reconnaître que les établissements de MM. Buchanan frères, à Zomba, au N.-O. de Blantyre, de la Société des Lacs africains, à Katounga, et de la mission proprement dite, à Blantyre, sont absolument indépendants les uns des autres, afin de disculper les missionnaires d'avoir vendu des armes et des munitions. Mais les documents officiels, *Blue Book* et *Mission Record*, ne nous le permettent pas. Partout et toujours les amis des missions présentent à leurs souscripteurs ces institutions agricoles, commerciales et missionnaires comme revêtues d'un même esprit et d'un même caractère missionnaire, et M. John Buchanan lui-même, dans un ouvrage publié par lui en 1885, se range parmi le personnel de la mission de l'Église établie, sous le titre de *Superintendent* de la mission de Muthill à Zomba ; il est vrai qu'il ajoute : sans traitement, ainsi que pour son frère, M. Robert Buchanan, auquel il donne le titre d'instituteur de la mission. D'après le *Blue Book*, le Rev. D. C. Scott est, avec M. J. Moir, administrateur de la Compagnie des Lacs, et MM. D. et J. Buchanan, signataire de la protestation contre l'entrée de Serpa-Pinto sur le territoire des Ma-Kololo, le jour même où M. J. Buchanan écrit à lord Salisbury avoir proclamé le protectorat britannique sur ce territoire. Quant

¹ Voy. X^{me} année : *Les intérêts missionnaires dans l'Afrique orientale équatoriale*, p. 25-28.

à la dépêche portant que des armes et des munitions ont été vendues par les Anglais, nous estimons qu'elle ne peut viser M. Buchanan qui l'a écrite. En mettant cette vente à la charge des seuls Anglais de la Compagnie des Lacs, pour disculper les missionnaires proprement dits, nous risquerions d'être injuste envers les trafiquants revêtus d'un caractère missionnaire.

Dès le début du conflit anglo-portugais, nous avons signalé l'intervention déplacée des sociétés missionnaires écossaises susmentionnées, dans les négociations poursuivies entre les cabinets de Londres et de Lisbonne jusqu'au mois d'avril de l'année dernière. Nous ignorions alors le point où en étaient arrivées ces négociations, le *Blue Book* n'en disant rien; mais nous devons à la bienveillance de M. de Barros Gomès, naguère encore ministre des affaires étrangères de Portugal, communication de documents parmi lesquels se trouvent des indications précises des demandes anglaises et des concessions portugaises. Nos lecteurs se rappellent que lord Salisbury avait chargé d'une mission officieuse à Lisbonne M. **H.-H. Johnston**, pour préparer, avec le Portugal, un règlement des relations anglo-portugaises au **Nyassa**. Plusieurs entrevues eurent lieu entre M. de Barros Gomès et M. Johnston. Le 2 avril 1889, celui-ci présenta à M. de Barros Gomès les bases d'un règlement dans lequel nous lisons entre autres :

« *Dans toute délimitation des sphères d'influence du Portugal et de l'Angleterre dans l'Afrique méridionale, les conditions suivantes sont accordées par le Portugal : « La majeure partie de la rive occidentale du lac Nyassa sera réservée à l'Angleterre, ainsi que l'îlot de Lukomo près de la rive orientale, qui appartient à la Mission des Universités. »* C'était reconnaître implicitement que la rive orientale devait appartenir au Portugal, ce qui n'a jamais été contesté que par les cartographes de la Mission des Universités; c'était reconnaître en même temps qu'une partie au moins de la côte occidentale du lac et la rive méridionale devaient appartenir également au Portugal, puisque, comme nous allons le voir, la partie de la rive occidentale réclamée par lord Salisbury est la partie septentrionale. En effet, M. Johnston écrivait, le 9 avril 1889, à M. de Barros Gomès, ce qui suit :

« *J'ai communiqué à lord Salisbury tous les résultats des entretiens que j'ai eus avec Votre Excellence. Sa Seigneurie n'accepte pas, comme frontière entre le Nyassa et la Loangoa, le 12° lat. S.; mais elle veut tirer cette frontière depuis l'embouchure du Bua, par 12°50' lat. S., d'un endroit nommé Kota-Kota, sur la rive occidentale du Nyassa, à la source*

du Lokushua et suivant le cours de celui-ci jusqu'à la Loangoa; de là, le long de celle-ci jusqu'au Zambèze. Elle se croit aussi obligée par ses engagements envers les membres de la Mission des Universités à ne pas céder l'îlot de Lukomo. Sauf sur ces points-là, peu importants du reste pour les intérêts portugais, lord Salisbury se trouve assez d'accord avec les idées exprimées par Votre Excellence. » En effet, la différence du 12° au 12°50' était peu de chose dans un règlement général sur les sphères d'influence du Portugal et de l'Angleterre dans cette région.

On voit qu'alors, en avril 1889, lord Salisbury ne contestait nullement au Portugal la possession du territoire au sud du Nyassa ni celle du Chiré, où est la station missionnaire de Blantyre.

M. Johnston étant parti de Lisbonne avec les bases générales d'une convention, arrêtée conformément aux conditions exposées ci-dessus, adressa, de Londres, plusieurs lettres à M. de Barros Gomès. Dans un message du 8 mai 1889, après avoir raconté qu'il avait convaincu des avantages de la convention le ministère des colonies et l'African Lakes Company, il écrivait : « *Je pars aujourd'hui pour l'Écosse, où je passerai trois jours, et j'ai l'espoir d'en revenir avec la pleine adhésion des missionnaires, celle-ci lèvera le dernier obstacle; une fois cette adhésion obtenue, nous pourrons rédiger bien vite une convention que probablement je porterai à Lisbonne avant peu.* »

Évidemment lord Salisbury avait approuvé les bases de l'accord, puisqu'il ne manquait quel'approbation des missionnaires écossais pour que M. Johnston pût retourner à Lisbonne régler définitivement la convention. Celui-ci ne revint pas. Les journaux missionnaires ne donnent pas de détails sur les démarches des comités des Sociétés de Missions auprès du ministre. Cependant ils en disent assez pour nous faire comprendre l'empire qu'ils prirent sur lord Salisbury. « Je souhaite, » avait-il dit au mois de mai à la délégation des missionnaires écossais, « que vous n'attendiez du gouvernement rien au delà de ce qu'il peut faire. Nous n'avons pas arboré le drapeau anglais au Nyassa; ce territoire n'étant pas britannique, nous ne sommes pas tenus d'y envoyer une expédition armée. »

Néanmoins, il faisait partir pour Mozambique M. Johnston, qui devait y jouer un rôle, bien singulier, pour ne rien dire de plus, mais très effacé auprès de celui que s'attribua M. Buchanan, consul sans exequatur, tandis que M. Johnston était officiellement son supérieur.

Nous avons fait remarquer, dans notre précédent numéro, le fait que le *Blue Book* ne renferme pas une seule réponse de lord Salisbury aux

dix-sept dépêches à lui adressées par M. Buchanan. Pourquoi le *Blue Book* ne contient-il pas un seul mot sur la mission de M. Johnston à Lisbonne, où il ne s'est point présenté comme consul de Mozambique, tandis que dès le mois de mars le Comité des Missions de l'Église établie d'Écosse le savait déjà investi de cette fonction ? Et pourquoi, de son côté, ce même Comité garde-t-il, auprès de ses souscripteurs, un silence absolu sur l'activité de M. Johnston à Lisbonne ? Peut-être trouverons-nous la réponse à ces questions dans le rapport annuel du Comité à ses amis dans l'assemblée générale du mois de mai prochain.

Nous avons déjà signalé (p. 79) le fait de l'importation de l'eau-de-vie en quantité énorme dans la colonie portugaise de l'Afrique orientale. M. le missionnaire P. Berthoud nous écrit à ce sujet que le mal causé par les Banyans hindous, musulmans, sujets anglais, est effrayant. Depuis trois ans à peine qu'il est à la **baie de Delagoa**, il a pu voir la population noire s'avilir par degré ; un homme perspicace pourrait prédire en combien d'années les indigènes seront ruinés ou détruits comme peuple. La spéculation faite par les Banyans sur la disette de maïs leur a permis de gagner au moins 500 % par la vente de leur eau-de-vie échangée contre le maïs du Nkomati. Les missionnaires luttent avec énergie contre les progrès du mal. Leurs communautés augmentent ; leurs écoles prospèrent. — Goungounyane, fils et successeur d'Oumzila, a changé de résidence, poussé par les blancs, qui convoitaient les territoires aurifères de son pays. Il est maintenant établi dans la vallée du bas Limpopo, près de Mandjobo ; mais son voisinage a pour effet d'augmenter encore le trafic de l'eau-de-vie à Lorenzo-Marquez, d'où il tire ses spiritueux. — Le chemin de fer de la baie de Delagoa à la frontière du Transvaal est terminé. Le mois prochain, commenceront les travaux de la voie ferrée sur le territoire de la République sud-africaine. Trois ponts seront jetés sur des ravins dans les monts Lebombo ; un autre traversera le Nkomati, dans la première section des travaux.

Nos lecteurs se rappellent que les richesses minières du **Transvaal** y ont attiré beaucoup de travailleurs anglais. Les agences d'émigration d'Angleterre engagent les artisans qui trouvent difficilement de l'occupation dans leur pays à se rendre dans la République sud-africaine où les bras font défaut. Jusqu'ici ces émigrants anglais n'avaient généralement pas abusé de l'hospitalité que leur accordent les Boers, malgré les prétentions qu'affichent ces étrangers de jouir des droits de citoyens de la République tout en demeurant sujets de S. M. la reine d'Angleterre. Les Anglais espèrent pouvoir prochainement, grâce à

l'augmentation rapide du nombre des colons britanniques, ressaisir la domination qu'ils ont exercée au Transvaal pendant quelques années, jusqu'au jour où les Boers reconquirent leur indépendance en leur infligeant une sanglante défaite. Le gouvernement de la République peut s'attendre à des tentatives provoquées par des agents anglais pour lui arracher violemment la concession des droits politiques à ces colons anglais. Une première manifestation de ce genre a eu lieu le mois passé à Johannesburg, où se trouvait le président de la République, qui devait faire un discours sur la question de la construction d'un chemin de fer entre Johannesburg et Bloemfontein, dans l'État libre du fleuve Orange. Cette dernière ville devant être prochainement reliée au réseau de la Colonie du Cap, Johannesburg se trouvera mis en communication directe avec la mer. Excitée par des agents anglais, une foule considérable s'est réunie; des discours violents ont été prononcés contre le gouvernement du Transvaal; la populace britannique s'est emparée du drapeau qui flottait sur l'hôtel de ville et l'a mis en lambeaux; puis, elle s'est portée devant la maison du préfet du district où M. Krüger recevait une députation, et y a chanté le *Rule Britannia*, malgré les protestations du magistrat boër qui a dû déclarer qu'il ferait disperser les émeutiers. Alors ceux-ci ont détruit les grilles de la maison et essayé d'abaisser un autre drapeau du Transvaal; l'arrivée d'un corps de police les en a empêchés. Des arrestations ont été opérées; là-dessus une association réformiste politique s'est formée pour prendre la défense des prisonniers. D'un autre côté, les Boers ont fait une ovation au président Krüger à son retour à Prétoria. Une adresse lui a été présentée revêtue de nombreuses signatures de citoyens déclarant qu'ils ressentent vivement l'insulte faite au Président de la République et au drapeau national, et comptent que des mesures sévères seront prises pour punir les auteurs de désordre. « S'il était nécessaire de recourir aux armes, » disent-ils, « le Président n'aurait qu'à dire un mot, tous se lèveraient comme un seul homme pour venger l'outrage fait à la République. » Le Président les a engagés à ne pas rendre tous les habitants de Johannesburg responsables des actes d'un certain nombre de tapageurs avinés. D'autre part, le gouverneur de la colonie de Natal a adressé à M. Krüger une dépêche blâmant les colons anglais qui ont pris part aux désordres de Johannesburg et exprimant ses regrets au sujet de l'injure faite au drapeau du Transvaal. Nous n'avons pas appris que les Anglais qui jouissent de l'hospitalité du gouvernement des Boers aient témoigné la moindre peine de la rébellion de leurs compatriotes. Nous

espérons toutefois que ces désordres ne sont pas un signe précurseur de nouveaux troubles, qui, vraisemblablement, ne se borneraient pas au Transvaal, car, dans toute l'Afrique australe, l'élément hollandais n'est pas disposé à se laisser refouler par le nombre quel qu'il soit des immigrants anglais.

Un de nos amis de Neuchâtel nous communique une lettre adressée par M. Emmanuel Presset, instituteur au **Gabon**, à l'École normale de Peseux, où il a fait ses études ; il y raconte une excursion qu'il a faite avec M. le missionnaire Teisserès, de son poste de Baraka, près de Libreville, à la station de Kangoué, près de Lambaréné, en prenant la voie de l'Ogôoué. De la station de Kangoué, où réside M. le missionnaire Allégret, il explora les environs et en visita les villages pahouins. Quelque intéressant que soit le récit de l'excursion tout entière, nous devons nous borner à citer ce qu'il dit de cette partie du Gabon.

« Les villages pahouins annoncent, par leur construction, le caractère guerrier de ce peuple. Les cases, disposées en deux rangées, se touchent les unes les autres. Seulement, de distance en distance, on trouve dans la rangée une ouverture fermée par une porte, comme l'est aussi l'entrée et la sortie de la rue unique, et devant chaque porte veillent continuellement plusieurs Pahouins armés de fusils à pierre. Un jour nous vîmes se rassembler sur une plage, et à une respectable distance l'un de l'autre, deux camps hostiles. Chaque homme avait son fusil, la crosse plantée dans le sable. A notre approche, les camps s'animèrent et chacun prit son fusil. Un chef s'avança entre les deux camps, et débita un long discours, dont la conclusion fut que la discussion recommencerait le lendemain. Tout le monde applaudit et se retira. La cause des hostilités était une nouvelle Hélène, enlevée par un nouveau Pâris : une guerre de Troie était imminente. Un autre jour, MM. Teisserès, Gacon¹ et moi, nous allâmes faire une excursion intéressante à l'un des lacs parallèles à l'Ogôoué. Partis avec une embarcation, nous arrivâmes à deux heures au lac Zonangué. Ses parages me rappelèrent la patrie. On y respire un air extrêmement pur, comparé à celui de l'Ogôoué. Il m'a suffi d'y être quelques heures pour voir disparaître la fièvre dont je souffrais depuis quelques jours. Les îles du lac sont couvertes d'une végétation puissante, et ses bords sont découpés par des baies profondes, et couverts de forêts vierges, où l'on trouve des léopards et des gorilles. Nous fîmes bien reçus dans un des rares villages de la contrée.

¹ De Boudry (canton de Neuchâtel).

On nous y donna une case, dans laquelle nous nous installâmes pour quelques jours. La première nuit, à peine venions-nous de nous endormir, qu'une panthère vint étrangler deux chiens devant notre case. Deux coups de fusil mirent le fauve en fuite. On tendit des pièges, nous montâmes la garde, et la quatrième nuit un coup de fusil à pierre lui fracassa la tête. Ce fut naturellement fête les jours suivants.

Nous nous étions proposé de faire la chasse au gorille, mais nous n'eûmes pas l'honneur de rencontrer ce roi des forêts. Nous ne rapportâmes de notre chasse que deux petits singes, dont un vivant, que j'ai emmené avec moi au Gabon. Un jour, nous nous rendîmes sur deux petites îles, célèbres par la quantité de pélicans et d'aigrettes qui les habitent. Ces dernières étaient si peu préparées à notre visite, que chaque coup de fusil éclaircissait leurs rangs ; mais quelle peine pour aller recueillir notre chasse ! Le sol était couvert de broussailles épaisses, de fourmis et autres insectes, dont les morsures nous causèrent de vives douleurs. Gacon tua un immense boa ; ce fut notre dernier exploit. Nous en avons assez du lac Zonangué, et étions heureux de rentrer au logis, ce qui nous prit toute une journée. »

NOUVELLES COMPLEMENTAIRES

Stanley se propose de quitter le Caire le 7 avril, pour venir à Nice, et, de là, se rendre à Paris et à Bruxelles.

Le journal italien la *Tribuna* rapporte que des négociations sont engagées entre l'Italie et l'Angleterre en vue d'une action commune pour pacifier le Soudan. Les forces italiennes, secondées par les Abyssins, s'avanceraient vers Kassala, tandis que les troupes anglo-égyptiennes attaqueraient les derviches sur le Nil.

Une caravane française, partie d'un point de la côte voisin de Zeïla le 10 janvier, que l'on disait avoir été massacrée, est arrivée au Choa, après avoir été souvent attaquée, chemin faisant, par les Issa-Somali.

D'après une dépêche de Berlin au *Daily News*, le gouvernement a reconnu que le sultan de Zanzibar n'avait pas le droit de donner à l'Imperial British East African Company la concession des îles de Manda et de Patta, lui-même n'ayant aucun droit de possession sur ces îles. Toute tentative de la part de cette Société d'occuper ces îles serait donc illégale.

Émin-pacha, remis de son accident, a quitté Bagamoyo pour se rendre à Zanzibar, d'où, prochainement, il viendra en Égypte, et plus tard en Europe.

Tipo-Tipo paraît s'être laissé tenter par les descriptions qui lui ont été faites de la civilisation européenne. Une correspondance de Bruxelles annonce qu'il y viendra dans deux mois.

Le missionnaire anglais Wright, de la station de Fouambo, au sud du Tanganyika, écrit que le corps de M. Émile Weissenburger, compagnon du capitaine Trivier, a été découvert dans un ruisseau où l'avaient jeté des hommes de Penza, après l'avoir assassiné et décapité.

Une proclamation royale, publiée à Tananarive, annonce que les mines d'or seront ouvertes pendant trois mois pour tous ceux qui voudront y travailler. L'agence Havas, qui transmet cette nouvelle, ajoute que cette période sera probablement prolongée à son expiration.

Le roi de Portugal a reçu une ambassade de la reine de Mapoutou, dont le territoire est situé près de la frontière méridionale de la colonie portugaise de l'Afrique orientale. Les ambassadeurs étaient chargés de prêter hommage de la part de la reine au nouveau souverain. M. Hintze Ribeiro, ministre des affaires étrangères, a dû entamer avec eux des négociations en vue de résoudre les questions pendantes relatives au pays des Amatonga, concernant les intérêts du Portugal et de la reine de Mapoutou.

Il paraît que la Société coloniale allemande de l'Afrique sud-ouest songeait à vendre la partie principale de sa concession à un syndicat anglo-hollandais. Mais le prince de Bismarck, pendant qu'il exerçait encore les fonctions de chancelier de l'empire allemand, n'a pas autorisé cette vente, en basant son refus sur des considérations politiques et économiques.

Les membres de la Commission de délimitation congolo-portugaise, pour les frontières respectives des deux États du côté de l'enclave de Kabinda et du parallèle de Noki, sont déjà désignés. Pour l'État du Congo, ce sont MM. Destrain, secrétaire général du gouvernement à Boma, et le capitaine Jungers, chargé du service de la carte du Congo. Pour le Portugal, ce sont MM. João da Costa e Oliveira, lieutenant de marine, et Augusto da Monra Cabral, ancien secrétaire général de la Guinée. Les travaux de délimitation commenceront au mois d'avril.

Un télégramme du Congo, adressé à l'administration française des colonies, a annoncé le massacre du personnel d'un poste français situé sur la rive droite de l'Oubangi, à l'extrémité des possessions de la France dans cette région. Le poste comptait dix laptots sénégalais sous les ordres d'un agent européen. Un poste belge situé sur l'autre rive, dans l'État indépendant du Congo, est arrivé trop tard pour empêcher le massacre.

Il s'est formé, sous le nom de Compagnie commerciale et industrielle du Congo français, une Société au capital de deux millions de francs, qui s'est engagée à faire à ses frais, et dans un délai de deux ans, l'étude complète des travaux nécessaires pour établir une voie de communication entre la côte et le haut Congo, en utilisant le Quillou, dont le cours supérieur serait relié à Brazzaville par une route qui pourra être transformée en chemin de fer à voie étroite.

On annonce le départ de M. de Brazza, qui retourne au Congo français.

Nos lecteurs sont suffisamment renseignés par les journaux politiques sur les événements du Dahomey pour que nous puissions nous dispenser d'en parler. Le nouveau roi paraît devoir suivre l'exemple de son père, qui, après avoir sollicité

et accepté le protectorat portugais, le répudia au bout de moins de deux ans. Celui-ci ne tient aucun compte des traités conclus par ses prédécesseurs avec la France, qui, il faut l'espérer pour la cause de l'humanité, saura rappeler à son devoir ce souverain dont le nom seul évoque le souvenir d'atrocités révoltantes.

M. Gottlieb-Adolphe Krause, qui a déjà exploré la Guinée supérieure, a entrepris, le 11 janvier, un nouveau voyage à l'intérieur de cette partie de l'Afrique; il est parti d'Adofa, à l'embouchure du Volta, et remonte ce fleuve en bateau. Avant son départ, il a expédié une caravane à Salaga par la voie de terre.

M. Treich-Laplène, nommé résident de France à Grand-Bassam, après son retour de l'expédition de ravitaillement qu'il avait conduite au capitaine Binger à Kong, était à peine installé à son poste que la mort est venue l'y enlever.

Le Maroc a accordé à l'Espagne de procéder à la pose d'un câble télégraphique à Tanger.

La Conférence de Bruxelles s'est occupée de la question de l'importation des spiritueux en Afrique; mais la plupart des plénipotentiaires, manquant d'instructions à ce sujet, ont dû en référer à leurs gouvernements respectifs; la Commission spéciale nommée à cet effet ne pourra se réunir de nouveau que lorsque des indications définitives leur auront été envoyées sur la ligne de conduite qu'ils ont à tenir.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Quoique l'esclavage ait été déclaré aboli dans la régence de **Tunis**, par décret du 23 janvier 1846, et qu'il soit interdit par les lois françaises appliquées en Tunisie, il paraît, au dire du journal la *Tunisie*, que plusieurs milliers de femmes esclaves habitent Tunis ou les villas des environs; elles sont introduites dans la ville, enfermées dans de grands paniers d'osier portés par des chameaux, ou dans des voitures particulières; dans ce dernier cas, elles sont revêtues de brillants costumes qui les enveloppent entièrement et permettent de les faire passer, aux yeux de la sentinelle placée aux portes de la ville, pour de riches tunisiennes venant de leurs maisons de campagne.

Dans une enquête faite par un ami du correspondant de la *Tunisie*, un grand nombre d'anciennes esclaves affranchies ou échappées de la maison de leur maître, ont été entendues; pour avoir des actes authentiques, leurs dépositions ont été recueillies par des notaires tunisiens; elles racontent les tortures qu'elles ont eu à subir et dont leurs membres mutilés sont la preuve; les unes réclament leur mère, d'autres leurs enfants encore détenus chez leurs anciens maîtres.

Le 26 septembre 1889, l'ami susmentionné adressa à M. le procureur